



Certificat de Performance Énergétique (PEB) Bâtiment résidentiel neuf

(date de dépôt du permis postérieure au 1er mai 2010)

N° : RWPEB-012311.10

Etabli le : 30/04/2014

Valable jusqu'au : 30/04/2024

Resp. PEB N° : PEB-01250-R



Données administratives

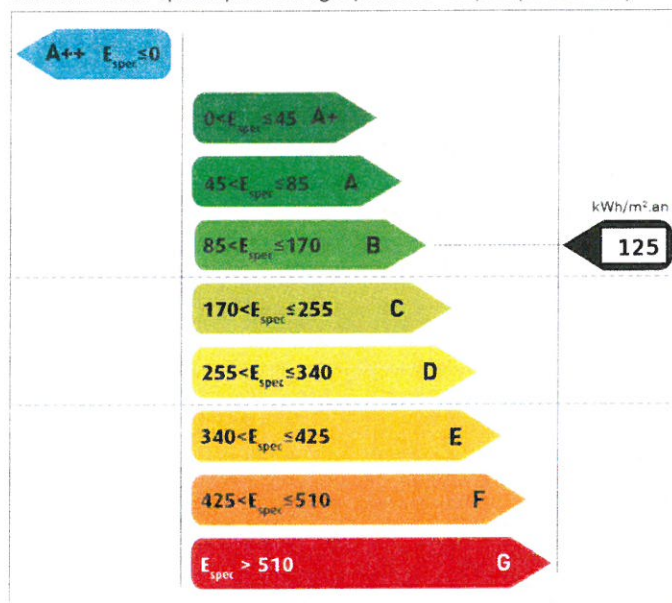
Rue : Chaussée de Marche (N4) N° : 490 - 496
CP : 5101 Localité : Erpent
Nom du bâtiment : Porte Saint-Gérard_Bâtiment A (496)
Nom de l'unité PEB : A14 (496/0016)
Type de bâtiment : Appartement
Permis de bâtir/d'urbanisme/unique obtenu le : 15/03/2011
Numéro de référence du permis : ERP1034/328/2010
Année de construction : 2012
Version du logiciel PEB : 3.0.0-RW



Ce certificat vous informe sur la performance énergétique du bâtiment certifié et vous indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent être apportées. Conformément à l'Arrêté du gouvernement wallon du 25 août 2011 relatif à la certification des bâtiments neufs (M.B. du 05/09/2011, p. 56370), ce document officiel est établi par l'Administration sur base des informations reprises dans la déclaration PEB finale du bâtiment, telle qu'établie par le responsable PEB du projet. Conformément aux articles 561bis et 611 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie. (CWATUPE), la constatation de la nullité de la déclaration PEB finale à la suite d'un contrôle du respect de la réglementation PEB entraîne la nullité du présent certificat. Pour de plus amples informations, visitez le site <http://energie.wallonie.be> ou consultez les guichets de l'Énergie.

Consommation énergétique calculée du bâtiment

Consommation totale d'énergie primaire (kWh/an) : 10 515,56
Consommation spécifique d'énergie primaire - Espec (kWh/m².an) :

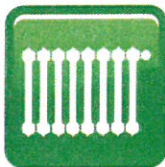


Cette consommation est établie sur base d'une occupation, d'un climat intérieur et de conditions climatiques standardisées, de telle sorte que le résultat peut différer de votre consommation réelle. Cette approche standardisée permet de comparer les bâtiments entre eux, de manière théorique. Elle prend en compte la consommation pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, les auxiliaires et éventuellement, le refroidissement. Le résultat est exprimé en énergie primaire.

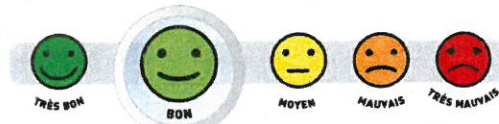
Indicateurs spécifiques



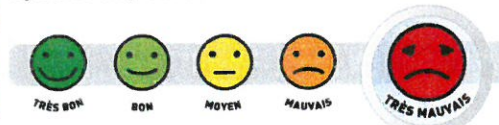
Enveloppe du bâtiment



Système de chauffage



Système de production d'eau chaude sanitaire



Ventilation



Système de production d'énergie renouvelable



Responsable PEB

Denomination : BSolutions SPRL N° PEB : PEB-01250-R
Nom : DECOCK Prénom : Philippe
Rue : Rue Louis Genonceaux N° : 12 Boîte :
CP : 5032 Localité : Isnes



Certificat de Performance Énergétique (PEB)

Bâtiment résidentiel neuf

(date de dépôt du permis postérieure au 1er mai 2010)

N° : RWPEB-012311.10

Etabli le : 30/04/2014

Valable jusqu'au : 30/04/2024

Resp. PEB N° : PEB-01250-R



Données administratives

Rue : Chaussée de Marche (N4) N° : 490 - 496
CP : 5101 Localité : Erpent
Nom du bâtiment : Porte Saint-Gérard_Bâtiment A (496)
Nom de l'unité PEB : A14 (496/0016)

Propositions d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment

INTRODUCTION

La performance énergétique et la consommation caractéristique annuelle d'énergie primaire de votre bâtiment ont été calculées sur base d'un climat et d'une utilisation standardisés. Votre facture d'énergie est toutefois aussi influencée par le nombre d'habitants, les heures d'utilisation et la manière dont vous vous conduisez avec l'énergie. De plus, la consommation électrique de votre éclairage et de vos appareils électroménagers n'est pas prise en considération dans la performance énergétique. Ci-dessous vous trouverez quelques conseils généraux qui, sans tous avoir un impact sur la performance de votre habitation, vous permettront néanmoins de diminuer votre consommation d'énergie :

1 – CHAUFFAGE

Tempérez vos besoins : maintenez la température ambiante aussi basse que possible. Pour les chambres, 15°C sont largement suffisants, tandis que pour les autres pièces, 20°C suffisent. Diminuer la température de 1°C permet de réaliser une économie d'environ 7%.

Passez en mode nuit : il faut diminuer ou couper le chauffage pendant la nuit. La perte de température dans une maison n'excède pas quelques degrés ; la consommation générée par la relance du chauffage le matin est inférieure à celle qui serait consécutive au maintien du chauffage pendant la nuit. Pensez également à mettre le thermostat en position nuit (15°C) une heure avant d'aller vous coucher et bénéficiez de la température qui règne encore dans la pièce.

Chauffez quand il le faut : en journée, ne chauffez que les pièces qui sont utilisées. Ne chauffez pas non plus inutilement les chambres des enfants qui sont à l'internat ou en kot pendant la semaine. N'utilisez le radiateur dans le hall ou dans le couloir que si nécessaire. En cas d'absence de plus de deux heures, pensez à baisser le thermostat de 3 à 4 °. Enfin, si vous vous absentez pour plus de cinq jours, vous pouvez éteindre la veilleuse de la chaudière, de même que pendant l'été.

Gérez votre thermostat : un simple thermostat d'ambiance devra sans cesse être réglé par vos soins. Privilégiez donc un thermostat à horloge programmable permettant le réglage automatique de la température en activant ou désactivant le chauffage à des moments préalablement établis. Pensez également à installer ce thermostat à l'endroit où la température est représentative de l'ensemble de la pièce. Ne le placez pas sur un mur extérieur froid, à côté d'une fenêtre, en plein courant d'air ou proche d'une source de chaleur.



Maîtrisez vos débits : placez une douchette économique, vous consommerez ainsi environ la moitié moins d'eau chaude et d'énergie qu'avec un pommeau de douche ordinaire, tout en conservant la même sensation de confort . Cela peut représenter une économie jusqu'à 50 litres d'eau par douche. Pour ce qui est des robinets pour la douche et le bain, optez pour un mélangeur thermostatique : il permet de régler directement l'eau à la température souhaitée et d'économiser ainsi entre 20 et 30 % d'eau chaude, tout en améliorant le confort. Ensuite, si vous ne souhaitez pas acquérir de nouveaux robinets économiques, optez pour un régulateur de débit. Cela vous permet de diminuer le nombre de litres sortant du robinet. Enfin, ne laissez pas couler le robinet (d'eau chaude) pendant que vous vous lavez les dents ou vous rasez.

Privilégiez les douches : elles consomment jusqu'à 60% moins d'eau et d'énergie que les bains. Pensez toutefois à ne pas rester trop longtemps sous la douche.

3 - ECLAIRAGE

Utilisez la lumière naturelle : l'éclairage représente entre 10 et 20% de votre facture d'électricité. Utilisez autant que possible la lumière naturelle, qui ne coûte rien.

Choisissez bien votre éclairage : un bon éclairage ne se mesure pas au nombre de watts installés, choisissez des lampes économes. Le rendement d'une ampoule à incandescence est extrêmement bas. Dans la mesure du possible, il vaut mieux utiliser des ampoules économiques. Plus chères à l'achat, ces ampoules consomment jusqu'à 5 fois moins d'énergie et ont une durée de vie plus longues, ce qui conduit à un rendement de 8 à 15 fois supérieur à celui des ampoules à incandescence. Pour des veilleuses allumées toute la nuit, pensez aux lampes LED. Elles consomment encore moins que les lampes économiques et ont une durée de vie encore plus longue. Pour les garages et les ateliers, vous pouvez opter pour des éclairages au néon, également plus performant que les ampoules à incandescence. Enfin, de manière générale, préférez l'éclairage direct aux lampes qui éclairent le plafond

Eclairez quand il le faut : contrairement à la pensée populaire, allumer et éteindre à répétition ne consomme pas d'énergie supplémentaire. Lorsque vous quittez une pièce, éteignez la lumière à moins que vous n'y retourniez immédiatement. Pour un meilleur confort dans les espaces de passage tel le hall, le garage ou la cave, pensez à faire installer un détecteur de mouvements.

Adaptez votre éclairage : faites placer des variateurs de lumière (dimmers). Une lampe qui brûle à la moitié de sa puissance consomme environ 25% d'énergie en moins qu'une lampe brûlant à pleine puissance. Envie de lire ? Eteignez le grand éclairage et allumez une lampe de lecture. Soirée télé ? Pas besoin de garder toutes les lumières allumées. Mieux vaut prévoir une lumière douce, indirecte, derrière le poste de télévision.



Certificat de Performance Energétique (PEB)
Bâtiment résidentiel neuf
(date de dépôt du permis postérieure au 1er mai 2010)

N° : RWPEB-012311.10
Etabli le : 30/04/2014
Valable jusqu'au : 30/04/2024
Resp. PEB N° : PEB-01250-R



5 – GESTION DE VOS CONSOMMATIONS

Faites la chasse aux gaspils : noter régulièrement l'évolution de vos consommations : cela vous permettra d'analyser l'énergie que vous consommez et de détecter ainsi les défaillances possibles plus rapidement. Il existe par exemple des calculateurs de consommation électrique. Un petit investissement qui pourra vous faire économiser beaucoup d'argent.

Primes et avantages fiscaux

Les nouvelles constructions peuvent bénéficier de primes et d'avantages fiscaux. Vous trouverez les informations nécessaires sur <http://energie.wallonie.be>.